

(fenêtr es) sur .N iè v r e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Les enseignants des écoles sont déjà plus de 35 000 à s'être engagés à ne plus faire l'APC afin de redonner ce temps aux équipes et compenser une partie du travail invisible. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'une première victoire !

D'ores et déjà, dans toutes les écoles de France, dans chaque salle des maîtres, le syndicat a réussi à ouvrir le débat autour de la réduction du temps de travail, à impliquer une part importante des enseignantes et des enseignants dans un engagement à arrêter les APC.

Désormais il s'agit d'avancer concrètement vers la réduction du temps d'enseignement et d'obtenir rapidement des négociations avec la ministre sur ce dossier. Le SNUipp-FSU continuera pour cela à développer un argumentaire montrant l'inefficacité des APC, relayant entre autres les travaux récents de la recherche ou encore le dernier rapport sur les inégalités scolaires produit par le Cnesco et le réel besoin de redéfinir le temps de travail pour reconnaître l'ensemble des missions et tâches des enseignants.

Le syndicat passe à la deuxième étape de son action, avec derrière lui le rapport de force enclenché par plus de 10 % des personnels, rapport de force qui ne demande qu'à s'amplifier. Il s'est adressé à la ministre pour lui demander l'ouverture de discussions et a lancé sa consigne d'arrêt des APC. Une campagne qui se décline dans les écoles avec une lettre aux parents et dans chaque département avec une adresse aux DASEN.

N° 226
Octobre 2016

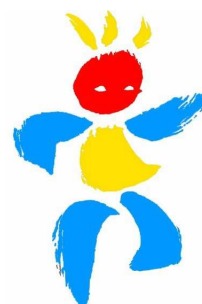
<http://58.snuipp.fr>

Sommaire : P.2 : carrière : stagiaires, formation initiale
P.3 : actu : APC, liaison CM2-6ème, direction P.4 : métier :
personnels précaires, RIS « débuter dans le métier »

Dispensé de timbrage NEVERS CDIS Déposé le 11/10/2016



ARRÊT DES APC !



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois :

321

L'augmentation en euro de l'indemnité de mission particulière des maîtres référents. Bien loin des 1 200 € de l'ISAE dont ils sont toujours exclus, au même titre que les secrétaires de CDOEA, les enseignants mis à la disposition des MDPH, ceux exerçant en milieu pénitentiaire, en classe relais ou en centre éducatif fermé, les enseignants affectés au CNED, en ERPD, au CRDP ou dans le réseau Canopé, en PACD et PALD, les enseignants en SEGPA/EREA et ULIS, les coordonnateurs REP et les conseillers pédagogiques. Ce dossier n'est pas clos et le SNUipp-FSU intervient et soutient les actions initiées par les personnels.

Liste complémentaire : le SNUipp-FSU demande et obtient son ouverture

Le ministère de l'Éducation nationale a adressé un courrier aux recteurs, les autorisant à recourir aux listes complémentaires du concours 2016 pour faire face aux besoins recensés dans de nombreux départements.

C'est une première réponse aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU - lettre à la ministre, pétition en ligne, actions dans les départements - qui dénonçait le recours à des personnels contractuels.

Dans l'académie, le SNUipp-FSU des départements de la Nièvre, des Yonne, de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire a écrit à la Rectrice pour lui demander de "procéder aux recrutements de listes complémentaires pour pallier aux vacances de postes de titulaires" (voir courrier sur notre site).

STAGIAIRES : UNE RENTRÉE CHAOTIQUE



Cette rentrée 2016 est la troisième rentrée des professeurs des écoles stagiaires à mi-temps en responsabilité. En trois ans, nous pouvions espérer que le système était « rodé ». Malheureusement les problèmes pour nos collègues stagiaires (et les titulaires de la classe) se sont accumulés : supports de stage connus trop tardivement avec prises de contact rendues difficiles, rentrée sur « invitation »

lors de la semaine de pré-rentrée ou encore prise de la classe en responsabilité dès le premier jour de l'année... Avec l'aide des délégués du SNUipp-FSU 58, des situations se sont améliorées mais pour nombre de nos nouveaux collègues, il aura fallu faire preuve d'abnégation !

Une véritable formation initiale ?

La proposition ambitieuse du SNUipp-FSU

Depuis trois ans, les délégués du SNUipp-FSU 58 sont intervenus régulièrement en commissions (CAPD, conseil de formation) pour porter la parole de nos collègues stagiaires.



La charge de travail que représente la préparation et la gestion de classe d'un mi-temps en responsabilité, la validation d'un M2 et la préparation d'un mémoire, c'est trop pour une seule année ! Cette formation initiale est par conséquent déséquilibrée. Nos différentes enquêtes montrent que la prise en charge de la classe à mi-temps concentre une grande partie de leurs efforts. Comment se former en ayant la charge d'une classe dans un cycle et se former dans le même temps sur un autre cycle sans pratique ? Construire des gestes professionnels passe à la fois par de la pratique, du temps de réflexion, du recul, des essais, et ce dans tous les cycles de l'école.

Le SNUipp-FSU 58 a été force de proposition sur l'organisation de ce stage à mi-temps. Nous avons proposé le retour d'un stage filé (une journée en classe) et de stages groupés de trois semaines afin que les PES puissent découvrir et exercer dans les différents cycles. Cette proposition, retoquée par le DASEN, fut d'ailleurs reprise par d'autres organisations syndicales.

La priorité au primaire aurait dû se faire, aussi, par une refonte ambitieuse de la formation initiale. Lors de son congrès de Rodez, le SNUipp-FSU s'est doté d'une proposition ambitieuse : placer le concours en fin de Licence (L3) suivi d'une formation de deux ans au sein d'un master. Les deux années post licence valideraient un M2 avec des stages d'observation et de pratiques accompagnés dans les trois cycles et l'ASH. La prise en charge de la classe à mi-temps se ferait en T1 puis à plein temps en T2.



A quelle indemnité prétendre ?

Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) ou frais de stage et de déplacement ? Les réponses du SNUipp-FSU 58.

L'IFF a été créée à la demande du SNUipp-FSU afin de régler les problèmes engendrés par les déplacements liés à la formation initiale. Elle représente 1000 € par an. Une indemnité insuffisante qui ne couvre pas les frais engagés. Nous demandons que les professeurs des écoles stagiaires puissent demander à la place des indemnités de stage et de déplacement (décret de 2006), régime souvent plus avantageux.

Les conditions d'éligibilité sont les mêmes que pour l'« IFF » : la commune du lieu de leur formation [doit être] distincte de la commune de leur école ou établissement d'affectation et de la commune de leur résidence familiale. »

Nous avons écrit pour demander au DASEN qu'il offre la possibilité aux stagiaires de pouvoir bénéficier du régime le plus favorable. Contactez nous !

APC : C'EST PARTI POUR... L'ARRÊT !

Le métier d'enseignant est en pleine mutation, il est demandé de plus en plus de choses aux enseignants en dehors de l'acte d'enseigner. De multiples tâches relèvent du travail enseignant et demeurent cependant invisibles. Les enseignants en prenant la décision d'arrêter les APC souhaitent voir leur temps de travail reconnu et redéfini. Le SNUipp-FSU 58, comme dans chaque département, s'est adressé au DASEN :

Monsieur le Directeur Académique,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'Ecole et de ses personnels sont de plus en plus grandes. Trop souvent, les enseignants sont soumis à de nouvelles prescriptions sans que leur soient donnés les moyens de s'y préparer et de les assurer dans des conditions satisfaisantes. Pour exemple, à cette rentrée, des nouveaux cycles, des nouveaux programmes, des nouveaux parcours sans qu'aucun temps ne soit dédié à leur appropriation. Cette charge de travail, croissante n'est pas reconnue à sa juste mesure ; les comparaisons sont là pour nous le rappeler.

Le SNUipp-FSU veut faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique. C'est pourquoi, il propose la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Ce temps doit être rendu aux enseignants.

D'ailleurs, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, que les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdis et que, pour les enseignants, il est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif.

Le ministère par le biais d'une enquête de la DEPP de 2013 reconnaît que le travail invisible est largement supérieur aux 2 heures prévues par les obligations réglementaires de service : 1 heure 03 pour les rencontres avec les parents, 1 heure 23 de travail en équipe, 3 heures 10 pour les autres tâches (Conseils d'écoles, formation...) et cette liste est loin d'être exhaustive.

A cette rentrée, nous avons décidé d'engager une campagne nationale sur le temps de travail des enseignants dont la première étape est l'arrêt des APC et la libre disposition des heures annualisées de nos ORS. Plus de 35 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager.

Nous appelons dès aujourd'hui la profession à entrer dans l'action et à ne pas ou ne plus mettre en œuvre les APC.

Parallèlement, le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour l'ouverture de discussions sur les ORS des enseignants des écoles. D'autres choix sont nécessaires pour se donner les moyens de faire réussir tous les élèves et améliorer les conditions de travail des enseignants.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de nos salutations distinguées.

BRÈVES

Liaison CM2-6ème : pas d'ordre de mission, pas d'obligation !

Lors du CTSD du 8 septembre dernier, le SNUipp 58 est intervenu pour éclaircir les modalités de liaison du nouveau cycle 3.

Les collègues du premier et du second degré seront amenés à se rencontrer 4 fois durant l'année scolaire. Vos représentants syndicaux ont une nouvelle fois demandé l'envoi d'ordre de mission pour chaque déplacement à effectuer, de manière à ce que les collègues soient couverts et indemnisés.

La réponse du DASEN est claire : il n'y aura pas d'ordre de mission. Des invitations seront envoyées par courrier électronique ; celles-ci permettront d'être assuré en cas d'accident. Cependant, le remboursement des frais kilométriques ne peut pas s'effectuer sur une simple invitation. Le SNUipp fait remarquer que l'absence d'ordre de mission est synonyme d'absence d'obligation pour les personnels. Le DASEN acquiesce mais compte sur le professionnalisme des enseignants...

Direction : vous avez dit allègement des tâches ?

Pendant presque deux ans, le SNUipp-FSU 58 a travaillé avec les services de la DSDEN et fait des propositions. Si certaines n'ont eu aucun effet, d'autres, comme la « lettre hebdomadaire », ont trouvé une oreille attentive. Le premier but est atteint.

Le SNUipp-FSU 58 a également présenté un projet de nouveau règlement intérieur (maternelle et élémentaire) de sorte que nos collègues n'aient pas à tout « réinventer » suite au nouveau règlement national. Le voilà à disposition et modifiable.

Quelques progrès mais ... c'était sans compter les nouvelles consignes de sécurité (le SNUipp a mis des fiches RRST sur son site), ni l'arrivée de LSUN...



ARRÊT DES APC

Le SNUipp-FSU lance la consigne

Mercredi 9 novembre
Réunion d'information
syndicale
du SNUipp-FSU 58 :
«Débuter dans le métier»

Comme tout débutant ou jeune enseignant-e dans le métier, vous vous posez des questions sur **votre entrée dans le métier et l'inspection** (gérer sa classe, être remplaçant, les attentes de l'administration, le préavis d'inspection...).

Pour répondre à ces questions, à ces attentes, le SNUipp-FSU 58 vous propose de participer à une réunion d'info syndicale le **mercredi 9 novembre de 9h à 12h à Nevers.**

En présence de Nina Palacio (secrétaire nationale du SNUipp-FSU) et Laurence Pontzele (Responsable du Secteur Néo du SNUipp-FSU).
Rendez-vous dans nos locaux, Bourse du Travail, 2 Boulevard Pierre de Coubertin, à Nevers.

Nous rappelons que ces RIS sont **ouvertes à toutes et tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués.**

N'oubliez pas d'**informer votre IEN, au moins 48 heures avant le jour de la RIS.** Vous trouverez un modèle de lettre sur notre site.



PERSONNELS PRÉCAIRES : LE SNUIPP ET LA FSU SUR TOUS LES FRONTS !

Café discut', audience à la DSDEN, rassemblement intersyndical (photos), journée nationale, le SNUipp et la FSU de la Nièvre multiplient les actions et les interventions depuis la rentrée auprès des personnels précaires de l'Education Nationale.

Bien souvent, nous avons des collègues au téléphone qui déplorent de se retrouver seul(e)s avec un enfant en situation de handicap sans accompagnement. Bien souvent nous rencontrons des AVS qui sont dans l'angoisse du lendemain ou parce qu'ils ont été déplacés sans préavis. Leur contrat sera-t-il prolongé, renouvelé ? Y a-t-il un espoir de CDIisation ?... A l'évidence, les services de gestion des AVS sont débordés ...

Alors, face à tant de situations douloureuses, le SNUipp-FSU 58 a, dès début septembre, sollicité une audience auprès de la Direction Académique pour apporter ces témoignages et demander des explications : sur quels critères un accompagnement est-il décidé ? qu'en est-il des délais et des perspectives ?

Certes, nous avons été reçus avec courtoisie jeudi 29 septembre, mais force est de constater que l'enveloppe accordée par le ministère n'est pas à la hauteur des besoins. A ce jour, plus d'une soixantaine d'enfants demeure sans accompagnement. La FSU dénonce avec force l'Etat qui ne respecte pas les lois de la république car c'est bien de cela dont il s'agit puisque la loi de 2005 sur le handicap est bafouée.

A la FSU, nous avons toujours défendu les personnels précaires et une délégation nivernaise s'est rendue à Paris le 13 octobre. Cette journée de lutte contre la précarité dans la fonction publique est l'occasion de rappeler la détermination de la FSU qui exige un salaire convenable et un statut pour tous les personnels précaires qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre école.



Journée nationale d'action le 13 octobre à Paris

Pour porter publiquement son exigence de résorption de la précarité, la FSU a organisé une journée de témoignages et d'action contre la précarité le jeudi 13 octobre.

La matinée a été consacrée à des échanges, témoignages et débats. Un rassemblement devant le ministère de la fonction publique a été organisé l'après-midi, suivi de délégations dans différents ministères (Fonction publique, éducation, justice, agriculture...). A l'issue de cette journée, un document de synthèse est envoyé au gouvernement et aux groupes parlementaires pour réaffirmer les revendications et exigences de la FSU et du SNUipp-FSU.

